



757ème séance plénière

PC Journal No 757, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION No 892
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITÉS
D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE 2009
SUR LA DIMENSION HUMAINE

Varsovie, 12 – 14 mai 2009

Renforcement de l'état de droit dans l'espace de l'OSCE, avec un accent
particulier sur l'administration effective de la justice

I. Ordre du jour

1. Ouverture du Séminaire
2. Séance plénière d'ouverture : interventions liminaires
3. Débat dans le cadre de quatre groupes de travail
4. Séance plénière de clôture : récapitulatif des travaux et clôture du Séminaire

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

1. Le Séminaire s'ouvrira le mardi 12 mai 2009 à 9 heures et se terminera le jeudi 14 mai 2009 à 16 h 30.
2. Toutes les séances plénières et séances des groupes de travail seront ouvertes à l'ensemble des participants.
3. La séance plénière de clôture, prévue pour l'après-midi du 14 mai 2009, portera principalement sur des propositions et des recommandations concrètes visant à apporter une solution aux questions examinées dans le cadre des séances des groupes de travail.
4. Les séances plénières et les séances des groupes de travail se tiendront selon le programme de travail ci-dessous.

5. Un représentant du BIDDH présidera les séances plénières.
6. Les règles de procédure de l'OSCE et les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine (Décision No 476 du Conseil permanent) seront suivies, *mutatis mutandis*, lors du Séminaire. Les lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision No 762 du Conseil permanent) seront prises en considération.
7. Les débats au cours des séances plénières et des séances des groupes de travail seront interprétés dans les six langues de travail de l'OSCE.

Groupe de travail I : indépendance du pouvoir judiciaire

- Sélection et nomination des juges – procédures et garanties en vue d'assurer la sélection des candidats les plus qualifiés pour la profession judiciaire ;
- Durée du mandat, promotion et rémunération des juges ;
- Procédures d'attribution des affaires – pratiques qui favorisent une plus grande indépendance et une confiance accrue du public dans l'administration de la justice ;
- Mécanismes de plainte pour faute judiciaire, examen et investigation des plaintes ;
- Procédures disciplinaires et garanties d'un procès équitable pour les juges, sanctions disciplinaires ;
- Rôle de l'autonomie judiciaire pour ce qui est d'assurer l'intégrité.

Groupe de travail II : justice administrative – examen judiciaire des décisions administratives, infractions administratives et garanties d'une procédure régulière

- Examen judiciaire d'une décision administrative en tant que recours efficace – principes et pratiques ;
- Règlement efficace des affaires administratives – enseignements tirés des États participants ;
- Distinction entre infractions pénales et administratives – principes directeurs ;
- Garanties d'un procès équitable et d'une procédure régulière pour les infractions administratives ;
- Réformes du droit pénal et de la politique en la matière et leur impact sur la justice administrative.

Groupe de travail III : administration de la justice – transparence et exécution

- Accès du public et des médias aux procès – échange de meilleures pratiques et d'expériences dans l'espace de l'OSCE ;

- Suivi des procès, notamment autres initiatives indépendantes d'observation et leur contribution à l'amélioration de l'administration de la justice et à l'exécution des décisions judiciaires – échange de meilleures pratiques et d'expériences dans l'espace de l'OSCE ;
- Exécution effective et efficace des jugements en tant qu'élément essentiel de l'administration de la justice.

Groupe de travail IV : administration de la justice – responsabilité

- Investigation des plaintes pour torture ou mauvais traitements sur les lieux de détention ;
- Mécanismes nationaux efficaces de prévention de la torture, notamment ceux prévus par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention des Nations Unies contre la torture (OPCAT) et suivi des gardes à vue ;

Programme de travail

Pause déjeuner : midi – 13 h 30.

	Mardi 12 mai 2009	Mercredi 13 mai 2009	Jeudi 14 mai 2009
9 heures – midi	Séance plénière d'ouverture	Groupe de travail II	Groupe de travail IV
13 h 30 – 16 h 30	Groupe de travail I	Groupe de travail III	Séance plénière de clôture